

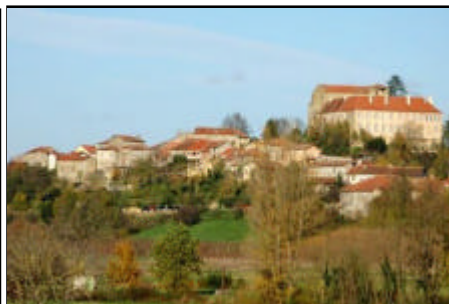
# Le petit saint-montais

Proverbe gascon

**Entà un amic que n'i a  
tostemps pro.**

Traduction:

*Il y en a toujours assez pour un  
ami.*



Trimestriel  
Foyer Rural  
**SAINT-MONT**  
**N° 58**  
HIVER 2009

## Editorial

**Le Père Noël va bientôt passer  
dans nos maisons.**

**Même le plus petit présent que  
ce soit la visite d'un ami ou du  
voisin est toujours un plaisir en  
cette période.**

**Il faut en profiter surtout si on  
est seul(e) ou que l'on se sente  
très seul(e).**

**Joyeux Noël à tout le monde.**

**L'équipe du Foyer Rural**

### Petite précision

**Le Petit Saint-Montais est la revue  
des adhérents du Foyer Rural de  
Saint Mont et ne dépend pas de la  
mairie, même si vous pouvez lire les  
comptes rendus expurgés des  
conseils municipaux. Pour les lire in  
extenso vous pouvez vous adresser  
à la mairie.**

Et n'oubliez surtout pas d'acheter votre carte  
2010 du Foyer Rural (8 €) chez Bernadette  
BOUEILH



## 1er de l'An

Peut-être nous retrouverons-nous le 31 au  
soir pour fêter ce premier de l'an 2010 ?

Le foyer vous invite à un apéritif et mises  
en bouche, à un dîner (préparé par un  
traiteur) avec foie gras, terrine de Saint  
Jacques, chapon rôti, cèpes, gratin, salade,  
fromage, dessert, le tout accompagné des  
vins de Saint Mont et à minuit le feu  
d'artifice (offert par la mairie) le  
champagne et bien sûr une animation  
musicale proposée par Cédric.

Ce repas vous est proposé à **45 €** par  
personne, (pour les enfants de moins de 12ans 20  
€ et gratuit pour les moins de 6 ans).

Inscrivez vous vite auprès de :

Bernadette au 05 62 69 65 03

Geneviève au 05 62 69 62 80

### Au sommaire

Les nouvelles de A à Z	page 2
– Info village	page 3 et 4
– Les photos	page 5
– Les échos du village	pages 6 à 8
– La vie du village	pages 9 et 10
– Le conseil municipal	pages 11 à 18

# La vie du village

## Nouvelles en bref de A à Z

**A**ssainissement : La Mairie tient à la disposition des habitants concernés par l'assainissement collectif, un formulaire de demande d'aide financière pour le branchement. Le formulaire est à retirer à la Mairie aux heures d'ouverture et à rapporter sous pli fermé.

**C**ommerces : Vous avez pu remarquer que depuis le mois de novembre, tous les mercredi, **Emilie**, du « Jardin d'Emilie » vient nous proposer les produits de son jardin (même si actuellement ce n'est pas la période la plus faste.) Et bien sûr sans oublier notre **boucher** toujours fidèle au poste. Venez donc les retrouver tous les mercredi matin devant le Foyer de Saint Mont

**C**onseil municipal.  
Les prochains conseils municipaux auront lieu les **mercredi** 6 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril et 5 mai 2010.

**D**écorations de Noël.  
Toutes les lumières sont installées. Mais surtout un grand merci à Marie Lamothe pour ses conseils et son aide à la fabrication des « sapins tipis » installés dans le village. Une nombreuse équipe était là et nous avons partagé un délicieux repas préparé par les unes et autres. Merci à tout le monde.

**F**oyer Rural.  
L'Assemblée Générale a eu lieu.

Voici le nouveau bureau :  
Présidente : Geneviève Laborde, Trésorière: Isabelle Labruffe, Trésorière adjointe : Béatrice Rousseau, Secrétaire : Nathalie Harduya  
Secrétaire Adjoint, Tristan Jégun

Si vous désirez le compte rendu exhaustif, vous le trouverez auprès de Nathalie Harduya.

**J**oyeux Compagnons :  
L'Assemblée Générale se tiendra le jeudi **21 janvier 2010 à 14h30** à la Maison des Associations.  
Tout le monde y est convié (adhérents ou pas).  
Et n'oubliez pas le rendez vous du **10 février** une soirée jeux (dame, belote, échec...) est organisée au Foyer de Saint Mont

**P**oubelles. Bien sûr nous ne sommes pas responsables des débordements des poubelles (quoi que !!!) mais il faut quand même y faire attention.  
Surtout quand elles sont pleines, ne pas mettre les nôtres par terre à côté du container.

**T**éléthon :  
Voici les résultats du Téléthon

Dépenses : 1 121.23€  
Recettes : 6 521.84 €  
Un bénéfice pour le Téléthon de : **5 400.61** €  
Bravo à tous les bénévoles.

# L'assainissement au village

Le mercredi 8 décembre avait lieu la réunion publique concernant le projet d'assainissement collectif pour le village de Saint Mont.

Après une présentation des intervenants par Michel Petit, Bernard Magné, président du SIAEP de Riscle, Christian Cuvellier, directeur du Siaep, Mme Boubée Dupont du bureau d'étude «Boubée Dupont Environnement », M. Baczkowski pour l'entreprise Sotraso, et M.Arrouy, pour l'entreprise Bayol ; B. Magné a ouvert les débats en présentant le contexte syndical de l'assainissement collectif :

L'assainissement, qu'il fut collectif ou individuel (relevant du SPANC), est pour le Siaep de Riscle une compétence à la carte ; n'adhèrent que les communes qui le souhaitent. La « police de l'eau » ayant déclaré la situation du village « non-conforme », la municipalité se trouve dans l'obligation de résoudre ce problème .

Ce type de travaux peut bénéficier d'importantes subventions de l'agence de l'eau et du département, garanties seulement à la condition d'un démarrage des travaux en 2009 (80% pour la station de traitement et de 25 à 50 % pour le réseau).

De plus, de fréquentes réparations de fuites en témoignent, le réseau d'adduction du village est obsolète et doit être refait; aussi, il a été décidé la mise en place d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées et d'un système de traitement de celles ci, la réfection du réseau d'eau potable ainsi qu'une réhabilitation de voirie conforme à l'esthétique du village. Le tout dans le cadre d'un partenariat technique et financier entre le Siaep, la Communauté de Communes et la municipalité.

La zone concernée par de l'assainissement collectif, définie en 1996, a été revue après enquête publique, en tenant compte des nouvelles données techniques, financières et de l'emplacement de la future station. Cette zone est constituée par l'essentiel des habitations du village ainsi que les maisons du lotissement Boutillet raccordées à une mini station de traitement collectif.

Etant donné la diversité des compétences

(service des eaux, voirie, embellissement, gestion du réseau pluvial, enfouissement des réseaux secs (EDF, Telecom), concernées par le chantier, il a été proposé que le Syndicat assume, pour son propre compte et en délégation pour la Commune et la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage. Le maître d'œuvre étant le cabinet Boubée Dupont Environnement.

L'étude conduite par ce dernier a permis la préparation d'un projet qui permet la collecte de 55 branchements domestiques et de 4 branchements quantitativement plus importants. Le type de station retenu est un filtre à sable planté de roseaux : les effluents, non traités, percolent au travers d'un substrat sableux d'un réseau de drains vers un autre réseau de drains et les matières organiques retenues par le filtre sont dégradées par l'action mécanique et chimique des roseaux, de part leur système racinaire, et grâce à l'activité biologique et au développement de micro-organismes épurateurs.

Le plan de financement présenté tient compte du coût du chantier, subventions déduites.

Une TVA de 5.5% s'applique pour tous les tarifs évoqués ensuite (sauf pour la taxe de raccordement dans le cas de constructions neuves).

Chaque abonné devra, après s'être mis d'accord avec l'entreprise sur l'emplacement de la boîte de branchement, s'acquitter d'une taxe de raccordement.

Celle-ci, d'un montant de 1200€, constitue en fait une participation à l'amortissement de la station de traitement et sera due par tout propriétaire inclus dans le zonage d'assainissement collectif du village.

*La municipalité, par le biais de l'association des actions sociales met en place une aide au financement de cette taxe, les dossiers seront à retirer en mairie.(voir page 2)*

## L'assainissement au village (suite)

Cette taxe n'est due qu'une fois, elle sera appelée en 4 versements la première année suivant la fin des travaux.

Ensuite, en fonction du taux de subvention obtenu, l'abonnement sera de 185€ ou plus probablement 130€ (pour un subventionnement de 50%) par an et le prix de l'assainissement fixé pour l'instant par mètre cube d'eau consommée, sera de 1.70€.

Ces éléments sont ceux qui permettent l'équilibre du budget aujourd'hui. Ils sont définis à partir d'une consommation moyenne par ménage très faible par rapport à la moyenne départementale. Ceci est dû essentiellement au fait que de nombreuses maisons ne sont pour le moment pas habitées ou pas encore habitées ;

il va de soi qu'une occupation plus complète des maisons du village comme de celles du lotissement, permettront une diminution strictement proportionnelle (le syndicat s'est clairement engagé sur ce point) du coût du mètre cube d'eau assaini.

Enfin, chaque abonné disposera d'une période de deux ans, pour raccorder physiquement son installation au réseau.

La commune proposera des aides matérielles au branchement des particuliers, dans la partie privative.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler M.Cuvelier ou Melle Lozes au Siaep (05 62 69 84 22), ou la mairie de Saint Mont, le mardi après midi.

## Gravière au village.

La Société Gama envisage de créer dans 2 ans une gravière.

Le projet se situerait dans la vallée de l'Adour, rive droite et s'étendrait sur une surface de 100ha, à environ 700 m au nord du village de Saint Mont.

Il serait bordé à l'est par la RD 262 reliant Saint Germé à saint Mont.

La durée d'exploitation serait de 25 ans avec les phases d'installation et de réaménagement.

Ce site consacré à l'industrie du granulat (500.000 tonnes par an minimum) comprendrait autour d'un bâtiment de bureaux : l'extraction,

l'acheminement des cailloux par tapis roulant vers le site de concassage, le chargement des camions et le transport vers l'extérieur avec l'hypothèse d'installations supplémentaires d'une centrale à béton et d'une fabrique de matériaux de construction.

A la demande du conseil municipal, la **Commission protection de l'Environnement Cadre de Vie** a étudié le projet et ses impacts sur le village.

Une réunion publique prochaine sera organisée afin qu'il y ait information et débat.

**Le Nouvel An se fête au  
foyer !  
Venez nombreux.**

# *L'album photos du 4ème trimestre 2009*



**Toutes ces photos sont en vrac.  
A vous de retrouver à quoi elles correspondent !!!**

# Les Echos du Village

## TELETHON 2009

Durant deux jours les Associations de Lelin, Saint Germé et Saint Mont, se sont mobilisées afin que cette manifestation soit une réussite.

Jeudi et vendredi au Foyer de Saint Mont sous la responsabilité de Marie Claude Duvignau était organisé l'atelier pastis, une vingtaine de personnes y participaient, 123 pastis ont été confectionnés, une trentaine était réservé pour le repas du samedi à midi à Saint Germé, et le reste vendu au profit du Téléthon. Nous avons eu la visite des enfants de la maternelle, qui nous a fait très plaisir, très curieux de savoir comment se faisait ces délicieux gâteaux. Merci aux maîtresses qui les ont accompagnés.

Vendredi soir c'est Michel Petit aidé de bénévoles qui géraient le concours de belote, une réussite avec 7 concours réalisés. Le samedi après le repas un concours de belote continuait avec 1 concours. Des lots de qualité ont récompensé les gagnants. Bravo à tous ces gagnants. (Robert Duvignau, Marcel Moratello, Christian Tollis, Patrick Harduya, Marion Petit, Jordane Icéta

etc.....)

Samedi c'est à Saint Germé, sous la houlette de Maryse Dauga avec ces coéquipières, qu'était confectionnée la délicieuse garbure. Il en a été préparé 400 litres (110 kg pomme de terre et 70 choux ont été préparé le vendredi après midi par de nombreux bénévoles). Toujours beaucoup de succès.

Une marche était effectuée avec Marie Claude Duvignau et une quinzaine de personnes de Saint Mont à Saint Germé afin d'aller déguster la garbure. Egalement un concours de pétanque et de quilles étaient organisés par Jean Pierre Jégun. Dans tous les cas merci à tous ces bénévoles qui ont donné de leur temps, non stop pendant deux ou trois jours. Ce qui a permis la réussite dans un bon esprit de convivialité entre village. Et peut être que l'an prochain d'autres bénévoles viendront nous rejoindre.

**Josette Courtade**



## Les nouveaux arrivants



Après trente années passées au Pays Basque, deux dans le Roussillon, j'ai rejoint les bords de l'Adour, lieux de mon enfance et de mon adolescence.

J'aurais souhaité une arrivée à Saint-Mont plus discrète, mais surtout moins "fracassante": quelques traces de mon ADN resteront à jamais imprimées sur les galets du mur du Chemin de Lapeyrade !!!

Encore quelques séances de kiné et tout sera rentré dans l'ordre.

Je serai enfin prête, dans la mesure de mes disponibilités et de mes compétences à donner un peu de mon temps libre, en partage avec les autres villageois, pour continuer à maintenir l'image chaleureuse de Saint-Mont, dans les différentes activités soutenues par le Foyer Rural ou la Maison des Associations.

Je remercie vivement les membres du Foyer qui m'ont réservé un accueil très amical, lors de la petite réunion de voisins organisée par Dominique et Paulette Labarrère dans la rue Ste Barbe au début de l'été. "

6

**Chris Magenc**



# Les Echos du Village (suite)

## SECURITE ROUTIERE

Le Club des Aînés et la Fédération Départementale des Aînés ont organisé une journée sur la sécurité routière où douze participants étaient présents.

Un inspecteur et un moniteur d'auto école nous ont commenté quarante questions sur le code durant la matinée, avec notamment les panneaux, la conduite des ronds points, les priorités.

Après le repas pris en commun au foyer, nous avons fait de la conduite chacun notre tour durant l'après midi, où des adhérents du club Saint Germé nous avait rejoints.

Très bonne journée, les participants étaient très contents, et cette opération sera renouvelée.

### Josette Courtade



Poème d'André Clipet

### Lo renard agrilhat a la vinha

Qu'i avè un cop un renard que s'éra agrilhat ad anar en ua vinha. Qu'èran lèu proches de vreenhas, e los arrasins tran madurs.

Un jorn aqueth renard viené de se hartar d'arrasims; en e'n tornants de cap a la hautèira, sadoth com un bodic, que estanguet ua pausa en un pitarrai. Aqui que s'ajaca bien au on aise, de brus au so, e que se boata a se passar la pata sus estomac en disents : Es bien plen, mon ome ! Un cop de bartot seré bien plicat !

N'ave pas meileu acabat de parlar : pam! Lo mestè de la inha qu'éra aqui au que lo sonjava, que li balha suu vente un ciop de pau :

« que lo diable es aço, ce ditz lo renard. Ia pa mes mejan le diser arren en badinants, non ! E que s'escapet a gran joc depès, shens demandar sa resta.

Crosi-crosat  
Mon conde es acabat

Jean Lamothe

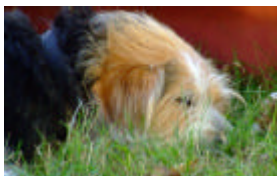
# Les échos du village (fin)

## Rencontre insolite

Le lundi 5 octobre dernier, dans l'après midi, vous avez certainement croisé ou doublé, sur la route de Saint Germé à Saint Mont, un attelage insolite composé de trois bipèdes et de trois quadrupèdes.

Nous avons voulu en savoir un peu plus sur ces étranges personnages et sommes allées à leur rencontre.

Avec l'accord de la Mairie, les voilà installés pour la nuit sur l'espace herbeux qui jouxte le terrain de tennis.



Ainsi les trois bipèdes, Mana, Danielle et Pierre effectuent un pèlerinage à Lourdes. Partis le 16 août de Tressaint, village breton près de Dinan, ils marchent 15 à 20 km par jour, environ 100 km par semaine, par les routes départementales et communales et recherchent chaque soir un pré pour installer leurs tentes et de l'eau pour leurs animaux.



En effet, les trois quadrupèdes s'appellent Simba le chien, Nougatine et Mirabelle, deux ânesses de 4 et 9 ans qui portent chacune 50kg de bât. Leur arrivée à Lourdes est prévue pour la mi-octobre. Renseignement pris, cet équipage n'en est pas à son coup d'essai puisque l'an dernier il a rallié les Côtes du Nord à Rome en 6 mois...

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez les joindre sur leur blog :

<http://tressaintromeapied.blogspot.com>

## Info Pétanque

La Fanny de l'Adour c'est fini !

C'est non sans un peu de nostalgie que le club de pétanque de Saint Mont sera mis en sommeil dès la fin de l'année.

Malheureusement le club, créé en 1963 par la jeunesse de l'époque ne fêtera pas ses 50 bougies



Mais rendre hommage à son premier président Georges Cardone et à ses successeurs, Jean Pierre Ducère, Jacques Dubos et Christian Garcies me semblait être indispensable.

Je voudrais aussi remercier tous les anciens joueurs et dirigeants et avoir une pensée pour Messieurs Georges Cardone, Henri Rivière,

Henri Laburthe, Robert Rollin, Michel Hueso, Jeannot Mouchet, Patrick Rodriguez et Bernard Dufau.

Voilà, c'est non sans un pincement au cœur qu'une page de la vie associative Saint Montaise se tourne.

Mais la pétanque à Saint Mont ce n'est pas fini.

Car sous l'influence de la Fédération Française de Pétanque, qui ne veut plus de petits clubs, mais des clubs tournés davantage vers la pratique de la pétanque en compétition officielle, une entente entre Labarthète et Saint Mont va voir le jour : **l'Amicale Bouliste du Saget !**

Mais ça c'est une nouvelle histoire et je vous en reparlerai plus tard....

**Jean Pierre Jégun**



# Et si l'humeur... de Georges Garracino

Saint-Mont est un charmant et paisible village. De sa hauteur il contemple la plaine de l'Adour dans un ronronnement journalier convenu, ce qui n'est pas sans quelques charmes pour le coutumier de ses habitants.

Saint-Mont a de la chance. Assurément une sacrée chance d'avoir été choisi par les dieux. Et bien oui, il a cette particularité surprenante, bien souvent ambitionnée par d'autres localités, d'être apprécié par des gens de culture hors du commun.

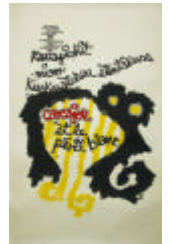
Des exemples ! Pour ne rappeler que les derniers résidents indiquons Stéphane Lissner, jadis responsable du « *Festival lyrique d'Aix-en-Provence* » et aujourd'hui Directeur de la « *Scala de Milan* », ou les actuels propriétaires du Monastère, fortes personnalités des médias français, bien connues et estimées.



Mais une forme d'omerta rampante, que l'on souhaiterait simple négligence, semble toutefois peser sur le village. Je veux parler de l'oubli qui frappe l'un de ses enfants qui se révèle, a coup sûr, le plus charismatique. Celui qui parti de l'autre côté de l'Atlantique, au Canada précisément, est devenu un des cinéastes – ethnologues incontournables du vingtième siècle.

Comme historien du Cinéma je puis préciser que son nom est synonyme d'excellence dans l'exigeant univers du 7<sup>ème</sup> Art à l'instar d'un Jean Rouch ou d'un Joris Ivens, pour ne citer que ces deux réalisateurs.

**Arthur Lamothe**, puisqu'il s'agit de lui, a su, notamment dans sa remarquable série *Carcajou et le péril blanc*, explorer les différents aspects de la vie en filmant l'ordinaire du peuple indien dans toute son authenticité, ses luttes et chacune de ses beautés. Une caméra sensible et généreuse qui nous interpelle et ne cesse de bousculer notre conscience. Films rares et précieux témoignages pour notre civilisation, longs et courts métrages engagés continûment appréciés dans les festivals internationaux et, par le monde, les hommages rendus au metteur en scène ne se comptent plus. Ainsi à l'époque où l'on colle les étiquettes « écologie » et « vert » à toutes les sauces politiques et associatives, ces dernières poussant à l'ombre des subventions publiques, voici un incontestable défenseur de la valeur humaine et de la tradition dans ce qu'elles peuvent encore nous proposer de naturel et de familier.



Que cela soit dans le domaine de la littérature ou du cinéma, de la peinture ou de la musique, les villes et villages, berceaux d'un de ses créateurs – phares, ont su reconnaître le talent de leurs enfants. Soit en leur attribuant une artère ou une place, soit en leur dédiant un musée. Ainsi *Pau* pour le romancier Paul-Jean Toulet, *Aydie* pour l'homme de lettres Joseph Peyré, *Lyon* pour les inventeurs du Cinématographe que furent les frères Auguste et Louis Lumière, *Manosque* pour l'écrivain Jean Giono, *Nantes* pour le cinéaste Jacques Demy (Lola, Les parapluies de Cherbourg) et encore *l'Isle sur la Sorgue* pour le poète René Char, *Arcangues* pour le chanteur Luis Mariano ou *Montauban* et *Albi* pour les peintres Ingres et Toulouse-Lautrec, etc, etc.....

Alors que la préfecture d'Auch possède une salle de cinéma dédiée à Arthur Lamothe, il paraîtrait judicieux qu'à Saint-Mont une rue, une esplanade ou, pourquoi pas, le foyer rural soit associé à son nom.

Ce serait un acte significatif, tout à l'intelligence et à l'honneur du conseil municipal d'en prendre l'initiative.

Si dans le passé les précédents ne s'y sont pas intéressés, celui actuellement élu pourrait ainsi confirmer ses convictions d'amener, à l'aube de ce vingt et unième siècle, le maximum de gens à la Culture par le haut et de doter, par la même occasion, le village d'une notoriété culturelle originale.

Et puis, quelle plus belle preuve de reconnaissance serait ainsi rendu par la commune à son enfant le plus universellement renommé.

# La vie du Village

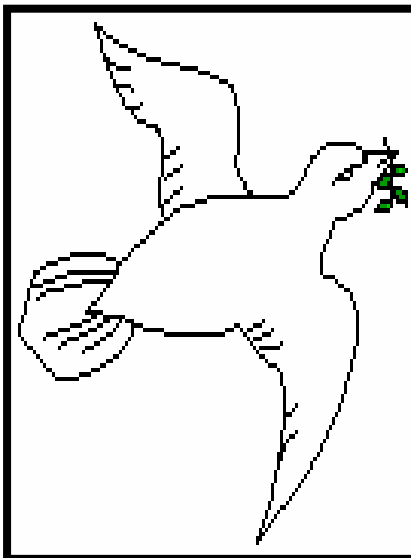
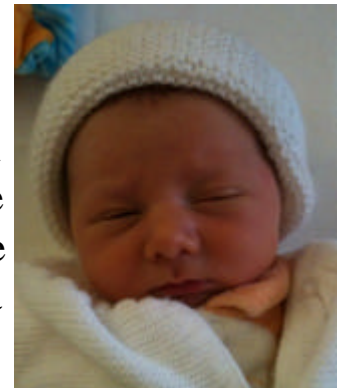


Le 30 octobre est née **ANJALI** (2.950 kg et 49 cm).  
Ce petit bébé est la sœur d'Amarèche, la fille de Stéphane et de Stéphanie Duvignau, la petite fille de Marie Claude et Robert Duvignau et bien sûr l'arrière petite fille de Charles.

Toutes nos félicitations aux parents, grands parents et arrières grands parents, ainsi qu'aux tantes, oncles et cousins - grands et petits.

Un petit **LEO** est né le 24 novembre .2009.

C'est un beau bébé de 3kg750. Ses parents, Pierrick Bonnet et Cristelle Cazalaa, du quartier Boutillet sont les plus heureux du monde. La grand-mère, Christine Bonnet et les arrières grands parents Eloi et Ginette Bonnet sont aux anges ainsi que Joé devenu tonton à 10 ans et demi.



**La Maman de Monique Rigaud s'est éteinte fin octobre à la maison de retraite de Riscle.**

Toute sa famille et ses amis l'ont accompagné à sa dernière demeure.

Nous présentons à Monique, Jean Claude et leurs familles nos plus sincères condoléances

**Jean Pierre Ducéré** a perdu son frère, Jacques.  
Toutes nos condoléances à Jean Pierre, Gilles et à toute leur famille.

**Stéphane Cartau** vient de perdre son Papa.

Nos pensées vont vers lui , son épouse, ses enfants et bien sûr toute sa famille.

# En direct du conseil municipal

Mercredi 5 août 2009

## 1/ ZONAGE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 décembre 2008 concernant le projet d'assainissement collectif engagé par le Syndicat des Eaux de RISCLE. Puis, il expose les modifications nécessaires à envisager afin de réviser le zonage d'assainissement de 2005 compte tenu des contraintes techniques et des perspectives de développement communal. Le Zonage sera modifié de la manière suivante : les parcelles n° AN129, AN323, AN324, AN325, AN326, AN327, AN328, AN329, AN330, AR123, AR124, AR125, AR126, AR146, AR147, AR148, AR149, AR150, AR134, sont incluses dans la zone d'assainissement collectif, Le lotissement « Le Boutillet », à savoir les parcelles n°348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, et 359 section AN, est inclus dans la zone d'assainissement collectif, les parcelles n° AR206, AR181, AR180, AR179, AR178, AR60, AR59, AR58, AR167, AR166, AR165, AR18, AR19, AR20, AR21, AR22, AR205, AR163, AR164 ainsi que les parcelles situées rive gauche du ruisseau du Saget, sont exclues de la zone d'assainissement collectif.

Cette modification nécessite l'ouverture d'une enquête publique.

## 2/ POINT SUR LES COMMISSIONS

Marie-Claude DUVIGNAU évoque l'entretien des chemins de randonnés en particulier pour la journée du 17 août 2009. Daniel DEZORTHE fera un passage au chemin de la « payrière ».

Puis elle évoque la journée de la transhumance prévue le 17 septembre 2009. M. PETIT informe que la commune ne pourra pas organiser cette manifestation. Elle propose que le club des « Joyeux Compagnons » s'occupe de l'animation de cette journée. Accord unanime.

## 3/ QUESTIONS DIVERSES

### 3-1/ Assainissement pluvial - Embellissement de la voirie, Rue de SAINTE-BARBE

Monsieur le Maire expose : Le projet de la commune sur la Rue de SAINTE-BARBE, à savoir l'assainissement pluvial et l'embellissement de la voirie de la Rue de SAINTE-BARBE. Ces travaux seront réalisés conjointement avec les travaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de la Région de RISCLE. La nécessité de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de la Région de RISCLE afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet. Une convention doit être établie entre les deux collectivités afin de définir les modalités techniques et financières de cette délégation de Maîtrise d'ouvrage. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **APPROUVE** le projet d'assainissement pluvial et d'embellissement de la voirie, **DECIDE** de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de la Région de RISCLE, **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer toute pièce afférente à ce projet,

### 3-2/ Choix du cabinet d'études pour le projet d'assainissement pluvial et embellissement de la voirie, Rue de SAINTE-BARBE

Monsieur le Maire expose le projet de la commune sur la Rue de SAINTE-BARBE, à savoir l'assainissement pluvial et l'embellissement de la voirie de la Rue de SAINTE-BARBE. Ces travaux seront réalisés conjointement avec les travaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de la Région de RISCLE. Puis il propose, compte tenu que le dit syndicat a choisi, après consultations, le Bureau d'Etudes BOUBE-DUPONT Eau Environnement (bdEe) en tant que Maître d'Oeuvre de l'opération de confier cette prestation au même bureau afin d'optimiser la qualité de ces travaux. Enfin, il présente le devis qui s'élève à 10 405.20 € TTC. Ouï cet exposé, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide : de choisir le Bureau d'Etudes BOUBE-DUPONT Eau Environnement (bdEe) afin de réaliser le projet l'assainissement pluvial et l'embellissement de la voirie de la Rue de SAINTE-BARBE, d'autoriser M. le Maire à lancer cette opération, d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

### 3-3/ Analyse financière

Sébastien FAURE a réalisé une analyse sur les exercices à venir en fonction des recettes et des dépenses obligatoires telles que les frais de fonctionnement ainsi que les dépenses relatives aux projets d'investissement. Il préconise un suivi rigoureux car ils vont être réalisés simultanément. Il propose de réaliser des prêts afin de les financer sans que le budget perde sa capacité d'autofinancement.

### 3-4/ Voies communales

Michel PETIT a pris contact avec le Service du BINDOC du Centre de Gestion du Gers. Il présente les procédures envisageables. A voir en septembre.

### 3-5/ Subvention

Lecture est faite de la demande de subvention supplémentaire adressée par le SDISS à cause de la tempête. Accord pour payer les 249 € de plus. Le budget sera modifié en ce sens.

Les « resto du cœur » ont adressé une lettre de remerciements pour la subvention versée par la commune.

### 3-6/ Divers

Geneviève LABORDE évoque le problème des panneaux publicitaires trop importants à certains croisements. Michel PETIT rappelle qu'il faudra les traiter tous ou aucun. A voir plus tard.

Lecture est faite du courrier adressé par le Conseil Général du Gers et des Landes pour sauver la Polyclinique des Chênes.

La Poste a également envoyé une information sur l'avenir de ses Services. Elle est présentée.

# En direct du conseil municipal (suite)

Mercredi 9 septembre 2009

## 1/ Transfert à la communauté des communes des Monts et Vallée de l'Adour la compétence « plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics »

Monsieur le Maire présente aux conseillers la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (loi n° 2005-102 du 11 février 2005) et le décret d'application 2006-555 du 17 mai 2006, selon lesquelles les communes doivent réaliser : avant le 24 décembre 2009, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un diagnostic sur les établissements recevant du public (ERP) existants, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, une obligation de mise en accessibilité. Ces textes précisent deux principes fondamentaux : il s'agit de la définition du handicap qui comporte une composante collective entraînant la responsabilité de la collectivité et une composante individuelle due à différentes déficiences (physique, sensoriel, mental, cognitif et psychique, polydéficience et situation invalidante), il s'agit de l'accessibilité de toute la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports et intermodalité). Afin de permettre la réalisation d'un plan et d'un diagnostic en cohérence avec l'ensemble des communes du territoire, il appartient à chaque conseil municipal d'autoriser la communauté de communes à devenir le coordonnateur de ces études. Aussi, monsieur le maire propose, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, de transférer à la communauté des communes la compétence « plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics » au titre de ses compétences facultatives. Oui cet exposé, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et **décide le transfert** à la communauté des communes de la **compétence « plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics »**.

## 2/ Chemins ruraux et régularisation des terrains communaux et privés

2-1/ ACQUISITION DE PARCELLES CADASTRALES CONSTITUANT LA VOIE DE TOMBILLE PAR VOIE D'EXPROPRIATION

2-2/ ACQUISITION DE PARCELLES CADASTRALES CONSTITUANT LA VOIE DE LA MANIVE PAR VOIE D'EXPROPRIATION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la procédure pour verser ces deux voies goudronnées, qui sont des servitudes, dans le domaine public. Il prendra contact avec la Préfecture pour établir le dossier en vue d'une déclaration d'utilité publique.

Ces pièces se composent d'une notice explicative, d'un plan de situation, du périmètre délimitant les immeubles à exproprier et de l'estimation sommaire des dépenses. Le maire produit également un état de la situation financière de la commune dressé à la date du 9 septembre 2009. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que le projet répond à un réel besoin et que la situation financière de la commune permet de le mettre dès maintenant à exécution

autorise le maire à poursuivre, aux fins ci-dessus exposées, la déclaration d'utilité publique du projet et

l'acquisition par voie d'expropriation conformément au code de l'expropriation

2-3/ TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIES PRIVEES

Monsieur le Maire expose la nécessité de l'acquisition de parcelles cadastrales appartenant à des personnes privées. Les parties ou bandes de ces parcelles constituent la voie de l'Eglise, voie existante et goudronnée, qui est une voie de circulation publique autorisant les villageois, touristes à se rendre à l'église de Saint-Mont, monument historique classé. Une esconde voie est concernée : il s'agit du chemin de Bernichou dont l'actuel tracé ne correspond plus aux réalités actuelles puisque la voie goudronnée passe sur la propriété de Mme GUISLAIN.

Monsieur le Maire précise que l'arpentage pour déterminer la superficie exacte à transférer dans le domaine communal a fait l'objet d'un devis présenté par Michel LACOSTE, géomètre, 32720 BARCELONNE-DU-GERS. Le conseil municipal, Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29, Vu le code de l'urbanisme notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 modifiés par le décret 2005-361 en date du 13 avril 2005, Vu le code de la voirie routière, notamment l'article R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9, Vu le devis présenté par Michel LACOSTE, géomètre à Barcelonne-du-Gers, **DECIDE** monsieur le maire à choisir Michel LACOSTE comme géomètre afin de déterminer les parcelles à transférer dans la voirie publique (arpentage) **DECIDE du transfert amiable** au profit de la commune de saint-Mont, sans indemnité, des parties des parcelles à usage de voie (sous réserve du travail d'arpentage effectué) à prendre sur les parcelles ci-après : AR 59 et AR 66 **AUTORISE** monsieur le maire à lancer l'enquête publique telle que prévue aux articles L 318-3 et R 318-10 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée, ouverte à la circulation publique et classement à transférer dans la voirie publique (arpentage) dans le domaine public communal de la rue Sainte-Barbe au chemin rural dit des trois canils, **APPROUVE** le dossier soumis à enquête publique. **AUTORISE** monsieur le maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires, **DIT** que la dépense sera imputée au budget, **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents et actes à venir.-

2-4/ DECLASSEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC EN VUE D'UNE CESSION A UN PARTICULIER CHEMIN DU MOULIN DE DESCoubET ET CHEMIN DU SAGET ET DU CHEMIN DIT DE L'ECLUSE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que de nombreux chemins ruraux ne sont plus utilisés actuellement, n'existent plus physiquement ; certains servent de support à un édifice privé ; il souhaite que le présent conseil municipal puisse procéder au déclassement de ces chemins en suivant la procédure légale. Une enquête publique sera ouverte pour la désaffectation de ce chemin. Il présente donc le cas des chemins ruraux dit du Moulin de DESCoubET et dit du Saget (chemin rural n° 13) et le cas du chemin rural dit de l'Ecluse et dit du Saget (chemin rural n° 28)..

# En direct du conseil municipal (suite)

Par contre, monsieur le maire souhaite qu'une servitude soit accordée en continuité de la partie du chemin non déclassé en vue d'un accès des riverains au bord de l'Adour. Les producteurs PLAIMONT se sont engagés à signer le document pour une servitude de passage (signalée en vert sur ledit plan joint en annexe).

## 2-5/ DECLASSEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC EN VUE D'UNE CESSION A UN PARTICULIER CHEMIN DE BERNICHOU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que de nombreux chemins ruraux ne sont plus utilisés actuellement, n'existent plus physiquement ; certains servent de support à un édifice privé ; il souhaite que le présent conseil municipal puisse procéder au déclassement de ces chemins en suivant la procédure légale. Une enquête publique sera ouverte pour la désaffectation de ce chemin. Il présente donc le cas du chemin rural dit de Bernichou (chemin rural n° 9). Ce chemin, dans une de ses parties, n'est plus ouvert à la circulation puisqu'il contourne la propriété de Mme GUISLAIN Isabelle et que la voie de circulation a été ouverte sur des terrains privés qui font l'objet actuellement d'un transfert d'office.

Il convient donc de procéder au déclassement de cette partie du chemin (en jaune sur le plan cadastral joint à la présente délibération) et de le céder à Mme GUISLAIN puisque cette dernière accepte le transfert dans la voirie communale d'une partie de son terrain.

## 2-6/ DECLASSEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC EN VUE D'UNE CESSION A UN PARTICULIER CHEMIN RURAL DIT DES TROIS CANILS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que de nombreux chemins ruraux ne sont plus utilisés actuellement, n'existent plus physiquement ; certains servent de support à un édifice privé ; il souhaite que le présent conseil municipal puisse procéder au déclassement de ces chemins en suivant la procédure légale. Une enquête publique sera ouverte pour la désaffectation de ce chemin. Il présente donc le cas du chemin rural dit des trois canils (chemin rural n° 57). Ce chemin qui permet un accès à l'église est prolongé par un appendice inutilisé, en cul-de-sac, qui a été annexé à la propriété AR 69. La partie de ce chemin a fait l'objet d'un devis d'arpentage présenté par Michel LACOSTE, géomètre à Barcelonne-du-Gers (Devis 163-07-09 du 22 juillet 2009 de 287,04 €)

## 2-7/ DECLASSEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC EN VUE D'UNE CESSION A UN PARTICULIER CHEMIN RURAL DIT DUSADIT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que de nombreux chemins ruraux ne sont plus utilisés actuellement, n'existent plus physiquement ; certains servent de support à un édifice privé ; il souhaite que le présent conseil municipal puisse procéder au déclassement de ces chemins en suivant la procédure légale. Une enquête publique sera ouverte pour la désaffectation de ce chemin. Il présente donc le cas du chemin rural dit Dusadit (chemin rural n° 59). Ce chemin qui permet un accès au monastère n'est plus utilisé dans sa partie terminale puisqu'il pénètre dans une propriété privée. La partie de ce chemin a fait l'objet d'un devis d'arpentage présenté

par Michel LACOSTE, géomètre à Barcelonne-du-Gers.

## 3/ Achat d'un souffleur pour l'employé communal

L'agent communal Daniel DEZORTES a demandé s'il serait possible de racheter un souffleur de feuilles car le dernier a été volé. Accord mais il faudrait étudier la possibilité d'en acquérir un qui ferait également aspirateur.

## 4/ Columbarium

Michel PETIT rappelle le prix de l'achat et la mise en place d'un columbarium, puis le conseil municipal délibère afin de fixer à 500 € un emplacement. Compte tenu que le columbarium est en forme de fleur, le prix s'entend par pétale qui peut contenir quatre urnes.

## 5/ Travaux sur la commune (parking, logements...)

M. le Maire et les membres du conseil remercient Régine CHAPEL, Jean-Pierre JEGUN et Jacques DUBOS pour les travaux réalisés au parking. Une corvée de portage de gravier avec les tracteurs sera à organiser afin de terminer ce chantier.

Christian TOLLIS propose de porter également des graviers sur le parking du cimetière après un passage de la pelle mécanique afin de le remettre en état. Accord unanime. Jean-Pierre JEGUN évoque le problème du dessouchage des arbres au terrain de pétanque. Il a étudié la situation et le projet le moins coûteux devrait être l'intervention d'un bulldozer. Accord. Des devis seront demandés aux sociétés ACCHINI et BIDACHE. Pour les logements, les travaux sont faits.

## 6/ Compte rendu sur les différents dossiers en cours

Michel PETIT fait part de sa rencontre, dans la journée, avec l'entreprise pour le projet solaire. Un ballon d'eau chaude pourrait être installé à la maison des associations plutôt qu'un chauffe-eau solaire. Accord de principe du Conseil à voir ultérieurement. Puis il poursuit par la visite d'Anglais pour l'achat de la maison CAZEILS. Ces derniers souhaiteraient acheter la maison et 3 700 m<sup>2</sup> de terrain afin de garder tout le verger. Il précise l'avantage de ces surfaces pour 168 000 € et du fait que le passage du géomètre n'est plus nécessaire car on garderait les parcelles entières. Accord de principe du Conseil à voir ultérieurement.

## 7/ Rapport des commissions

Déplacement des poubelles devant le foyer : trois familles doivent déposer leurs poubelles dans ces containers. La proposition est faite que Daniel DEZORTES ramasse également ces trois poubelles puisqu'il assure la collecte dans le village. Ainsi les containers pourraient être déplacés puisqu'ils ne serviraient que pour la Mairie, le Foyer et l'Ecole. Accord. Le sol du nouvel emplacement entre les vieux WC et la porte devra être bétonné. Jacqueline FEUGERE vérifiera les conditions d'accessibilité pour le camion du SICTOM avant la nouvelle installation.

# En direct du conseil municipal (suite)

## 8/ Questions diverses

### 8-1/ Journées du patrimoine

Les 19 et 20 septembre, Marie-Claude a mis en place la visite du village et de l'église.

### 8-2/ Assainissement

L'entreprise LABAT avait proposé un prix dégressif pour la vidange si plusieurs personnes souhaitaient la même prestation le même jour. Cette information sera insérée dans le

Petit Saint-Montais. Une réunion d'information se tiendra demain pour le projet du village. Le coût prévisionnel est présenté par Christian TOLLIS : Embellissement : 38 630 € HT, pluvial : 39 441 €HT et voirie : 37 120 €HT.

### 8-3/ Divers

Le choix des tables pour l'aire de pique nique financée par la CCMVA est fait.

## Mercredi 7 octobre 2009

### 1/ CARTE COMMUNALE

Michel PETIT donne lecture du mail envoyé par le technicien du cabinet SESAER qui établissait notre carte communale afin de nous informer que ce cabinet avait déposé le bilan.

### 2/ POINT SUR LES FINANCES

Sébastien FAURE : « Alors que s'annoncent 3 séries d'investissement majeurs, la commission finances s'est réunie afin d'envisager de quelle manière il semblait opportun de prévoir leur financement. L'embellissement et les travaux mairie, dès lors que nous seront assurés du montant définitif des subventions, ne devons pas peser plus que les actuels remboursements qui cessent en 2012 et 2016. En revanche, l'opération du Boutillet, qui consiste en l'achat d'un terrain constructible de 15000m<sup>2</sup> à viabiliser et d'une maison (incluse à la vente par le vendeur) devra à terme se financer par la revente de ces biens. Le risque étant bien sûr que le délai entre achat et revente ne dure trop. Afin de s'affranchir de ce risque, la commission finances a choisi de financer toutes ces opérations par plusieurs prêts de 20 ans, afin que les annuités ne soient pas trop élevées, mais dont le remboursement pourra être anticipé dès que cela sera possible. Une offre de financement a été faite par CAMPG en moyen terme (et en court terme pour la TVA et les subventions), le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont également été sollicités. Différentes simulations indiquent que grâce à la trésorerie actuelle, la commune peut commencer à rembourser rapidement et ainsi bénéficier de taux plus intéressants. Ensuite, la vente de la maison et des lots permettront au minimum, de rembourser les annuités et si les ventes se font rapidement, de rembourser certains prêts en totalité. Il est à noter, si on envisage le pire, qu'en cas de non-vente ; le budget restera équilibré si, les dotations et la recette fiscale n'évoluant pas, l'investissement se limite désormais à ces trois opérations. »

### 3/ DEMISSION D UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par Murielle RENAUD afin de mettre fin à ses fonctions de conseillère municipale de la commune de Saint-Mont.

### 4/ POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LA VOIRIE DU VILLAGE

Christian TOLLIS doit aller vendredi sur le terrain afin de délimiter la part que la commune souhaite acquérir pour la construction de la station d'épuration. Les factures relatives au contrôle de l'assainissement non collectif ont été adressées par le SIAEP de Riscle. Marie-Claude DUVIGNAU demande quand la réunion publique sera organisée. Sébastien FAURE s'en occupe. Pour la voirie du village, Jean-Pierre JEGUN souhaite réunir sa commission afin de préparer le projet car les choix ne sont pas faits. Pour ce projet, l'employé de la Sous-Préfecture en charge de notre

secteur, a relevé que les pavés devraient être intégrés dans le programme voirie et non dans celui de l'embellissement. Cette analyse des compétences de chaque structure est en cours d'étude. Christian TOLLIS continu son exposé en évoquant le prix global estimatif pour l'embellissement et la voirie soit 80 000 € environ 40 000 € par projet. Si la commune ne peut pas intervenir financièrement à cause de la compétence embellissement, il propose d'avoir recours au fonds de concours pour 50 % de la somme. A ce jour, les Services de la Sous-Préfecture et les responsables de la CCMVA font une étude des possibilités.

### 5/ ENQUETE SUR LES VOIES COMMUNALES

Les délibérations et les arrêtés ont été transmis à la Sous-préfecture de Mirande et affichés à la Mairie. Un avis a été publié dans les journaux locaux et affiché à la Mairie et chez Mme BOUEILH, commerçante à Saint-Mont.. Jean-Louis LABARBE, désigné commissaire enquêteur sera présent à partir du mardi 13 octobre 2009.

### 6//TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Le devis de la société ACCHINI pour le dessouchage des arbres aux communaux est présenté. Il s'élève à 6 027.84 € Il est constaté qu'il n'y a qu'un seul devis et qu'il serait souhaitable d'en avoir plusieurs afin de pouvoir réaliser une comparaison. Il faut trouver des entreprises avec une pelle mécanique et un bulldozer. La société BIDACHE de TARSAC possède ce matériel et n'a pas été consultée. Une estimation lui sera demandée et le projet sera revu lors de la prochaine séance.

Jean-Pierre JEGUN informe que le gravier a été mis en place au parking et que le mur du cimetière côté sud est en cours de réparation. Il exécuté cette réfection avec l'agent communal Daniel DEZORTHE. Geneviève Laborde souhaite que la porte de l'église soit réparée et que des grilles soient posée aux fenêtres du foyer. Toujours au niveau du foyer, la dalle en béton sera également créée pour les poubelles. Le matériel pour l'isolation phonique de l'appartement du premier étage du presbytère a été estimé à 1 200 € Accord unanime. Il sera acheté et installé lors d'une corvée dans les quinze jours à venir.

### 7/ POINT SUR LES COMMISSIONS

#### 7-1/ FLEURS

Isabelle LABRUFFE va réunir sa commission pour le fleurissement du nouveau parking.

#### 7-2/ TOURISME

Marie-Claude DUVIGNAU continue ses visites pour les conventions de passage auprès des propriétaires pour le chemin de randonnées. Elle rencontre des difficultés car cette convention a été modifiée par la CCMVA et elle a du tout recommencer.

# En direct du conseil municipal (suite)

## 8/ QUESTIONS DIVERSES

### 8-1/ Projet pluvial

Christian TOLLIS présente le récapitulatif du réseau du pluvial et propose de demander une subvention auprès du Conseil Général. Accord unanime.

### 8-2/ Maison CAZEILS

M. le Maire rappelle la politique en matière d'urbanisation et notamment, dans le cadre de la carte communale en cours d'élaboration, le projet de création de lotissement. La propriété CAZEILS est constituée d'une maison et d'habitation de 200 m<sup>2</sup> et de terres adjacentes d'une superficie de 17 000 m<sup>2</sup>. Deux lots distincts sont à constituer : la maison d'habitation avec un terrain de 200 m<sup>2</sup> (lot n°1), les terres constructibles de 15 000 m<sup>2</sup> (lot n°2). Le lot n°1 n'intéresse pas la municipalité puisqu'il s'agit d'une ancienne maison à réhabiliter et que la municipalité ne souhaite pas acquérir des logements anciens. Mais puisque la vente va s'effectuer en un seul lot (lot n°1 et lot n°2), le Maire déclare au Conseil Municipal qu'il faut anticiper la vente du lot n°1 en privilégiant deux axes : un axe concernant la saisine d'agents immobiliers afin de leur confier la vente, un axe concernant la publicité à faire sur internet, dans des journaux ou à la radio. Pour le premier axe, une agence anglaise, GEA Property à TARSAC, souhaite pouvoir être mandatée afin d'assurer la promotion et la vente de cette maison.

Pour le second axe, un cabinet de marketing, la société Limegray à RISCLE, peut assurer des publicités en français et en anglais à paraître dans les médias. Après avoir écouté cet exposé, le conseil municipal délibère avec toutes les voix « pour » et décide de retenir la société GEA Property pour la vente de la maison (lot n°1) dès le 3 novembre 2009, et de choisir la société Limegray pour la rédaction de publicités en anglais et en français

### 8-3/ Regroupement des syndicats d'adduction d'eau potable

Sébastien FAURE :: Le schéma départemental pour la production d'eau potable a défini différentes zones constituées de collectivités associées en vertu de logiques techniques et géographiques. Ces zones ou « groupes » ont à terme vocation à unir leurs forces pour s'associer dans la production d'eau potable dans le cadre d'un schéma cohérent et concerté au niveau départemental. Le groupe G, est constitué par les collectivités d'Aignan, de Beaumarchès de Plaisance et de Rivière Basse . Or, seule la ressource d'Aignan offre à ce jour une qualité satisfaisante en matière de potabilité. Les autres collectivités se voient dans la nécessité urgente de résoudre le problème posé par la présence de pesticides dans l'eau. Sachant que l'administration, conformément aux orientations nationales en matière d'intercommunalité, se refuse à conforter les EPCI de faible envergure, les communes du groupe G s'orientent donc vers un regroupement. Mais la ressource de la station de Tasque qui alimente le Syndicat d'Aignan est insuffisante en matière de capacité de production, aussi, il est proposé que le complément d'eau soit

fourni par le Siaep de Riscle, dont l'eau offre toutes les garanties de potabilité et dont la capacité de production le permet. La proposition en est faite aux services de l'état qui n'acceptent pas que soit créée une nouvelle collectivité telle qu'un syndicat mixte auquel adhèreraient les 5 collectivités. En revanche le principe de la création d'une collectivité unique (à la place des 5 existantes) est retenu avec utilisation des deux ressources de Tasque et Tarsac, avec pour sa sécurisation, une connexion avec le syndicat de Pau Nord Ouest qui alimente la commune de Viella (d'autant que le conseil général du Gers a déjà investi pour qu'une fourniture d'eau soit possible depuis ce syndicat). Cette connexion permet de s'assurer un volume d'appoint sûr et d'origine (nappe infra molassique) différente de notre ressource (nappe alluviale de l'Adour). C'est pourquoi, il est proposé le regroupement de tous ces syndicats au sein d'un syndicat unique que rejoindrait également la commune de Barcelonne dont le rapprochement du SIAEP de Riscle est amorcé depuis l'année passée. Le Syndicat de Riscle, le plus important en nombre d'abonnés et certainement le plus développé en matière de services et de travaux en régie est l'élément moteur au sein de cette démarche, et c'est autour de l'ossature de ce syndicat que se construira le futur regroupement.

Le syndicat de Beaumarchès ne souhaite pas pour l'instant rejoindre la future structure mais pourrait s'y voir contraint par la logique géographique et économique. L'étude économique si l'on accepte pour principe le fait d'aligner les tarifs sur ceux du Siaep de Riscle indique que l'opération de rapprochement proprement dite ainsi que les travaux qu'elle engendre (y compris la construction d'une réserve de 2000m<sup>3</sup> sur un point haut (vers Cannel)) est financée avec ou sans la présence de Beaumarchès. Cette solution a l'aval de la sous-préfecture (donc du préfet) ; le conseil général qui souhaiterait développer une structure départementale pour la production d'eau potable au sein de Trigone (jusqu'alors spécialisé dans le traitement des ordures ménagères) est néanmoins également d'accord. Bien entendu, lorsque le nouveau syndicat sera mis en place, de nouveaux statuts seront votés avec un nouveau règlement interne et le personnel repris ou recruté sera affecté dans le cadre d'une nouvelle organisation. »

### 8-4/ DIVERS

Michel PETIT présente l'enquête téléphone satellitaire réalisée par l'Association des Maires dans le cadre des tempêtes. Refus. Puis il donne lecture du plan Boutin pour la maison à 15 € par jour. Compte tenu que la commune de Saint-Mont n'aura pas de lotissement avant la fin décembre 2009, elle n'est pas concernée par ce plan.

Les vœux du maire auront lieu le :  
**Dimanche 10 janvier 2010**  
**Au foyer rural, dès 15h00 !**  
**Vous êtes cordialement invités**

# En direct du conseil municipal (suite)

Mercredi 4 novembre 2009

## 1/ DELIBERATION POUR LE SIAEP DE RISCLE

### 1-1 Adhésion des syndicats d'AIGNAN, RIVIERE BASSE et de la commune de PLAISANCE DU GERS au SIAEP de RISCLE

M. le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du 09 octobre 2009 prise par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de RISCLE concernant la dissolution des SIAEP d'AIGNAN et SIAEP de RIVIERE BASSE et l'adhésion de leurs communes respectives, avec la commune de PLAISANCE du GERS au SIAEP de RISCLE dans les conditions prévues à l'article L 5211-18 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour le SIAEP d'AIGNAN, il s'agit des communes de : AIGNAN, BETOUS, BOUZON-GELLENAVE, CASTELNAVET, FUSTEROUAU, LOUSSOUS-DEBAT, POUYDRAGUIN, SABAZAN, SAINT-PIERRE D'AUBEZIES et TERMES d'ARMAGNAC.

Pour le SIAEP de RIVIERE BASSE, il s'agit des communes de :

GALIAX, JU-BELLOC et PRECHAC-SUR-ADOUR.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces communes au SIAEP de RISCLE à compter du 01 janvier 2010.

### 1-2 Travaux de collecte des eaux pluviales: convention de co-maîtrise maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire expose que le SIAEP de Riscle : Dans le cadre de sa compétence assainissement obtenue par arrêté préfectoral du 23.05.2008 et du transfert de cette compétence relative à l'assainissement collectif et non collectif par la commune de Saint- Mont un marché public a été signé le 07/09/09. Ce marché porte principalement sur : la mise en place d'un réseau de collecte et d'une station de traitement des eaux usées la réhabilitation du réseau d'eau potable. A l'occasion de ce chantier qui consiste notamment, sur la rue SAINTE BARBE et sur la rue DU BARRY, à la réalisation de tranchées communes dans lesquelles seront enfouies les réseaux des eaux usées, de l'eau potable et de la collecte des eaux pluviales. La réalisation de ce projet relève de la compétence de deux maîtres d'ouvrages publics distincts au sens de la loi n° 85-704 du 12/07/1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre à savoir :- Le SIAEP DE RISCLE concernant la mise en place d'un réseau de collecte et d'une station de traitement des eaux usées et la réhabilitation du réseau d'eau potable ; - La commune de SAINT-MONT concernant l'enfouissement du réseau de collecte d'eau pluviale. Le coût de ces travaux se décline comme suit : Réseau eaux pluviales H.T : 39 441 € Frais d'études 2 000 € HT Aussi, afin de concrétiser ces travaux, il s'avère nécessaire de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage. Puis, il propose que les travaux de la collecte des eaux pluviales soient confiés au SIAEP par la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide, de donner son accord quant à la nature et au montant des travaux à prendre en charge par la commune de St

16

Mont. d'autoriser M. le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage. d'abroger la délibération du

5 août 2009 relative à l'assainissement pluvial - Embellissement de la voirie, Rue de SAINTE-BARBE. d'abroger la délibération du 5 août 2009 relative au choix du cabinet d'études pour le projet d'assainissement pluvial et embellissement de la voirie, Rue de SAINTE-BARBE.

### 2/ ACHAT DE LA PROPRIETE CAZEILS

Joël BOUEILH a été contacté par M. CAZEILS pour savoir où en est la commune. Il a précisé qu'une personne avait souhaité visiter la maison. Suite à cette question, Michel PETIT rappelle la délibération prise lors de la séance de 5 août 2009 relative à l'acquisition de la propriété CAZEILS avec le choix de deux options d'achat : 1- la propriété, 2- la mise en place de deux lots (le premier avec la maison et un terrain de 200 m<sup>2</sup> et le second avec les terres constructibles de 15 000 m<sup>2</sup>). Puis il fait part du courrier de M. le Sous-Préfet de Mirande relatif au contrôle de légalité pour cette délibération. Compte tenu que le prix a été fixé à 225 000 € et qu'il est supérieur à 75 000 € somme au-delà de laquelle la commune doit consulter le service des domaines, ce projet doit être soumis à une nouvelle délibération du Conseil Municipal après avis de ce service. Enfin, il présente l'avis des domaines n°200-398 V 0317 du 12 octobre 2009 estimant la valeur vénale de cet ensemble immobilier à 292 000 €. Suite aux entretiens avec des acquéreurs potentiels et de l'acceptation de l'offre du Conseil Municipal par M. et Mme CAZEILS pour le prix de 225 000 € pour ce bien, M. le Maire propose d'acquérir l'ensemble de la propriété. Après avoir écouté cet exposé, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide : d'acquérir cet ensemble immobilier cadastré section AN n°183, n°184, n°185, n°186, n°189, n°190, n°191, n°192, n°193 et n°194 d'une contenance totale de 1 ha 73 a 76 ca ; d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente au prix de 225 000 € avec M. et Mme CAZEILS chez Maître BOLIVAR-PEBOSQ Sylvie, 29 rue des cordeliers - 64160 MORLAS - d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet. Sébastien FAURE a contacté les banques pour le prêt relatif à cet achat.

### 3/ DELIBERATION SUR LES CHEMINS COMMUNAUX SUITE A LA CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

#### 3-1 Transfert dans le domaine public communal de voies privées

M. le Maire rappelle à l'assemblée que de nombreux chemins ruraux ne sont plus utilisés actuellement, n'existent plus physiquement et que certains servent de support à un édifice privé.

Par délibérations en date du 9 septembre 2009, le Conseil Municipal a adopté le dossier, a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, l'ensemble des propositions de classement et classements listées dans ce dossier et a donné mandat à M. le Maire pour lancer l'enquête publique et poursuivre l'exécution des délibérations précitées.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant trois semaines consécutives du 12 octobre 2009 au 28 octobre 2009 inclus, suivant arrêté de M. le Maire de Saint-Mont en date du 22 septembre 2009 et publié le même jour, M. Jean-Louis LABARBE ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.



# En direct du conseil municipal (suite)

Le Conseil Municipal, Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29, Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 318-3 et R 318-10 modifiés par le décret n°2005-361 du 13 avril 2005, Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9, Vu la loi 2004-1343 en date du 9 décembre 2004 portant simplification du droit, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2009 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant M. le Maire à lancer l'enquête publique, Vu l'arrêté de M. le Maire en date du 22 septembre 2009 soumettant à enquête publique le dossier de classement de voies privées, Vu le rapport et les conclusions de M. Jean-Louis LABARBE, commissaire enquêteur, en date du 30 octobre 2009 donnant un avis favorable. Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune Saint-Mont, Procède au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique, Et approuve, à l'unanimité, le transfert dans le domaine public communal des voies susmentionnées.

## **3-2 Déclassement de voies publiques**

Le Conseil Municipal, ouï la communication du Maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet de déclassement des chemins ruraux n°28 dit « Voie de l'Ecluse » et n°13 dit « du Saget » et du déclassement partiel des chemins n°57 dit « des Trois Canils », n°59 dit « Dusadit » et n°9 de la voie communale dite de « Bernichou » et fait procéder à une enquête publique par M. Jean-Louis LABARBE, commissaire-enquêteur désigné par arrêté du 22 septembre 2009

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies en cours de l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur. Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi. Décide à l'unanimité : le déclassement partiel du chemin n°57 dit « des Trois Canils ». Le nouveau tracé empruntera la parcelle cadastrée en section le déclassement partiel du chemin n°59 dit « Dusadit ». le déclassement partiel de la voie communale n°9 dit de « Bernichou ». Le nouveau tracé empruntera la parcelle cadastrée en section le déclassement des chemins ruraux n°28 dit « Voie de l'Ecluse » et n°13 dit « du Saget ». Le nouveau tracé empruntera la parcelle cadastrée en section la vente de ces parcelles sera réalisée à l'euro symbolique. l'acquisition de ces parcelles sera réalisée à l'euro symbolique. Désigne M. Christian TOLLIS, adjoint du maire, pour représenter la commune aux actes de vente qui seront établis en la forme administrative.

## **4/ PROJET DE GRAVIERE SUR SAINT-MONT : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Jacqueline FEUGERE présente les rapports suivants : Dans un premier temps, le 14 octobre 2009, le responsable de GAMA a présenté le projet de faisabilité au maire et à deux élus. La commission « protection de l'environnement », réunie le 26 octobre 2009, après avoir pris connaissance du document de présentation de GA-

MA, a eu un premier échange en présence de Dominique BAILET (Tasque environnement). Ce dernier était présent à la demande de Régine CHAPEL.

## **5/ LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIERE**

M. le Maire présente une publicité relative à un logiciel pour la gestion du cimetière avec une lecture par photos aériennes pour 300 €. Geneviève LABORDE constate qu'il faut renseigner les parcelles. Jacques DUBOS précise que l'état des lieux n'est pas encore terminé. Ce projet sera revu ultérieurement.

## **6/ ENQUETE PUBLIQUE SUR L'ASSAINISSEMENT**

M. COSTEDOAT assure les permanences en tant que commissaire enquêteur.

## **7/ JOURNEE DU 21 NOVEMBRE 2009**

Michel PETIT informe qu'un débat participatif sur le thème de la viticulture ainsi qu'une visite du village et de la Cave de Saint-Mont ont été organisées par « Désir d'Avenir »,

## **8/ VENTE DE LEGUMES (DEMANDE PRESENTEE PAR EMILIE TROQUEREAU)**

Emilie TROQUEREAU souhaite vendre les légumes qu'elle produit à Saint-Mont. Accord unanime pour une vente en même temps que le boucher le mercredi matin.

## **9/RAPPORT SUCCINT DES COMMISSIONS**

### **9/1 Personnel**

Elle sera réunie au cours du mois pour la notation des agents.

### **9-2 Tourisme**

Marie-Claude DUVIGNAU fait le point sur les chemins de randonnées. Le dossier est fini et les conventions ont été signées et transmises à la CCMVA.

### **9-3 Embellissement**

Isabelle LABRUFFE informe que les pensées ont été mises en place. Elle est désignée pour s'occuper de l'aire de pique-nique au niveau de l'Adour. Elle propose la possibilité de mise en place d'une barrière en bois afin de protéger la zone des voitures. A voir.

### **9-4 Travaux**

Jean-Pierre JEGUN informe que le mur du cimetière est bientôt fini. En ce qui concerne le logement de l'étage du presbytère, les travaux suivent leurs cours. Marie-Claude DUVIGNAU s'inquiète par rapport au mur de soutènement pour le village qui bouge. Elle demande s'il ne serait pas possible d'y placer des contreforts. Elle fait également le constat que le trou sous la falaise au niveau du château est important.

## **9/ QUESTIONS DIVERSES-**

### **1 Achat du terrain pour la station d'épuration**

M. le Maire rappelle que par délibération du 08 juillet 2009, il avait été décidé d'acquérir la moitié du terrain cadastré AO 114 pour le prix de 6 800 € à Mme Nathalie LAPORTE afin qu'une station d'épuration puisse être construite. Puis il présente le nouveau document d'arpentage DMPC n° 166Z établi par M. LACOSTE, géomètre à Barcelonne-du-Gers par lequel la parcelle AO n° 114 dont la surface s'élève à 34 a 15 ca, soit une différence de 2 a 15 ca par rapport au cadastre, est répartie de la façon suivante :

# En direct du conseil municipal (fin)

Pour la commune AO n° 348 pour 18 a 94 ca Pour Mme Nathalie LAPORTE : AO n° 349 pour 13 a 06 ca. Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide : d'acheter la parcelle cadastrée AO n°348 « Au Chiroc » pour une surface de 18 a 94 ca pour le prix de 4 € le m<sup>2</sup> soit 7 576 €; de désigner M. Christian TOLLIS, adjoint du maire, pour représenter la commune aux actes de vente qui seront établis en la forme administrative ; d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

L'état de l'actif est contrôlé et les matériels qui ont été dérobés au sein du bâtiment communal seront sortis de l'actif.

## **9-6 Achat d'un souffleur**

Après étude des devis, le choix se porte sur le modèle Oléo Mac à 700 € chez Adour Motoculture à Riscle.

## **9-7 Réforme des collectivités**

Une note d'information adressé par l'Etat pour information est remise à tous les membres du Conseil.

## **9-8 Dessouchage des arbres**

Jean-Pierre JEGUN a contacté une entreprise de location de tracto-pelles afin de d'obtenir un devis. Celui de BIDACHE s'élève environ à 4 000 € et ACHINI à 6 000 €.

Afin de faire des économies, le Conseil Municipal opte pour l'essai de louer le matériel pour 199 € par jour et Jean-Pierre JEGUN tentera de faire les travaux. Si ce n'est pas possible, une entreprise sera contactée.

## **9-10 Information**

AURUM fera procéder à des survols de la commune pour une étude sur le pétrole.

## **9-12 CCMVA**

Christian TOLLIS présente la liste des établissements à vérifier pour l'étude confiée à la CCMVA afin de permettre l'accès aux Personnes Handicapées des lieux publics.

Puis il fait le rapport sur la construction des écoles : Saint-Germé : 1 170 000 € Riscle : 1 480 000 €

Et les travaux d'investissement à la maternelle de Riscle : 182 000 €

## **9-13 Festivités**

Geneviève LABORDE informe que 80 moines de l'ordre de Cluny viendront les 10 ou 11 mai 2010 pour le 1100 anniversaire.

## **9-14 Divers**

Geneviève LABORDE demande s'il ne serait pas possible de revoir l'amplitude de l'éclairage public et de l'éteindre de 2 H à 6 H.

Jean-Pierre JEGUN évoque la possibilité de création d'une société de Pétanque avec Labarthète et interroge sur le montant de la subvention qui pourrait être allouée afin de pouvoir offrir la même que celle octroyée actuellement à la Société de Saint-Mont.

## Vœux du maire

Vous êtes cordialement invités aux vœux du maire et du conseil municipal qui auront lieu le dimanche 10 janvier 2010 dès 15h00.

Un goûter vous attend ! Venez nombreux !

## **Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.**

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont.

Le prix de location est de 100 € du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période estivale).

Pour les réservations :

Mairie : 05 62 69 62 67.

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80

ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

***Le petit saint-montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.***

Directrice de la publication :  
La Présidente du Foyer Rural,  
Geneviève Laborde

Tél : 05 62 69 62 80

Vous pouvez collaborer en apportant vos articles, suggestions, ...

*Imprimé par nos soins  
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT*